



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Prades, le 10 février 2017

Sous-Préfecture de Prades
Services des Manifestations Sportives
affaire suivie par :
Ghislaine JAMPY
randovtt.villelonguedelsmonts.05032017
☎ : 04.68.05.39.21
☎ : 04.68.96.29.35
✉ : ghislaine.jampy@pyrenees-orientales.gouv.fr

RECEPISSE DE DECLARATION DE MANIFESTATION SPORTIVE Randonnée VTT le Dimanche 05 Mars 2017

*LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur,*

VU le code de la route ;

VU le code du sport, et notamment ses articles R 331-6 et suivants relatifs à l'organisation de manifestations sportives se déroulant en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux épreuves sportives;

VU l'arrêté du 30 décembre 2016 portant interdiction de certaines routes aux épreuves sportives à certaines périodes de l'année 2017 ;

VU le contrat d'assurance souscrit auprès d'APAC assurance le 19 janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Laurent ALATON, Sous-Préfet de l'arrondissement de Prades ;

DELIVRE RECEPISSE

A Monsieur Jean-Jacques GUTTARD, Représentant l'association **VTT POUR TOUS**, 16 rue de la mairie – 66300 SAINT-JEAN-LASSEILLE de sa déclaration relative à l'organisation d'une randonnée à vélo qui aura lieu le **Dimanche 05 Mars 2017** selon les itinéraires ci-joints.

Cette manifestation ne devra en aucun cas donner lieu à un classement faisant intervenir la vitesse, la réalisation d'une moyenne imposée ou le respect d'un horaire fixé à l'avance.

Les réglementations en vigueur relatives à la protection des personnes et des biens devront être rigoureusement appliquées : le port du casque à coque rigide est très fortement conseillé, il est obligatoire pour les mineurs.



Téléphone :

⇒ Standard
⇒ Fax

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40085 - 66501 PRADES Cédex
Ouverture au public : lundi au vendredi 09h00-11h30 et 14h00-16h30 (16h00 le vendredi)

Renseignements :

⇒ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>
⇒ COURRIEL : pref-contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

Les participants seront tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, l'obligation d'assurance et déférer aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité publique.

En raison de l'intensité de la circulation, la plus grande prudence est demandée aux participants qui circuleront par groupe de deux ou quatre en vue d'éviter tout accident. L'utilisation de la voie publique par les usagers ne devra être ni restreinte ni entravée.

Toute installation de tribunes, podiums ou gradins devra faire l'objet d'une autorisation et d'une vérification par un organisme agréé pour la délivrance d'un certificat de conformité.

Afin d'assurer la sécurité de cette manifestation, les organisateurs devront prévoir aux points les plus dangereux des signaleurs, la gendarmerie et la police nationale n'intervenant que dans le cadre normal de leur service.

Le jet de journaux, prospectus tracts ou échantillons divers sur la voie publique est interdit ; tout marquage ou affichage sur des supports, la chaussée et les plantations du domaine public devront avoir disparu 24 heures après le passage de la manifestation.

Une assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisateur devra être souscrite par ce dernier.

Les organisateurs devront préalablement prendre contact avec les services de Météo France afin de s'assurer que la situation météorologique ne soit pas de nature à compromettre la sécurité des personnes présentes lors de la manifestation.

Les organisateurs devront informer les maires des communes traversées de l'heure approximative de leur passage et du nombre probable de participants.

**LE PREFET,
pour la Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
L'Attaché, Secrétaire Général,**



Pierre LOPEZ

Destinataire :

**M. Jean-Jacques GUITARD
ASSOCIATION VTT POUR TOUS
16, rue de la mairie
66300 SAINT-JEAN-LASSEILLE**

Copie pour information à :

- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales
- Madame la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales







